



ACCES LIBRE

BIMESTRIEL DU HANDICAP

JANVIER / FEVRIER 2008

N° 13

Coordination Municipale du Handicap – Aubervilliers

EDITORIAL - Soyons francs

Sommaire :

- p.2 Plus d'un millier de stagiaires depuis l'ouverture de la préorientation au CRP
- p.2 De la soie, de l'élégance, de la mode : des mannequins presque comme les autres
- p.3 Un Tshirt qui parle à vos doigts
- p.3 31 décembre, la dernière pour la route... qui risque d'être longue
- p.4 un sport d'été pour glisse d'hiver... ski nautique

Dans ce numéro :	
CRP-10 ans de préorientation	p. 2
REGARD DE VELOURS POUR REGARD DE SOI-un temps à «soie »	P 2
2008 ! A FLEUR DE DOIGTS – Communiquons autrement	p. 3
TO SMOKE or not TO SMOKE- là n'est plus la question	p. 3
ALBERTISPORTIF- Laisser son handicap sur le ponton	p. 4

Ainsi le gouvernement et la majorité des députés en ont décidé : dans le cadre du projet de finance de la sécurité sociale, l'instauration des franchises médicales non remboursées sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires seront applicables dès le 1^{er} janvier 2008. Malgré les demandes, au cours du débat parlementaire, de certains députés pour, au moins, exonérer les pensionnés de guerre, les accidentés du travail ou les malades de longue durée, seuls ne le seront, en définitive, que les femmes enceintes, les enfants et les bénéficiaires de la CMU. Ces exonérations, bien que logiques, restent insuffisantes. Les personnes atteintes de pathologies de longue durée et les personnes handicapées seront, par leurs besoins de soins, de fait, les plus taxées. C'est bien le pacte de solidarité entre les bienportants et les malades, qui était au cœur de la création de la sécurité sociale, qui risque d'être rompu.

Avec 622 euros mensuels pour vivre et se soigner, les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé ne peuvent prétendre à la CMU, ils paieront donc la franchise médicale.

Cette franchise médicale, plafonnée à 50 euros par personne et par an s'ajoute aux autres franchises : 1 euro de visite médicale, 18 euros pour les actes lourds, le ticket modérateur et le forfait hospitalier à 15 euros. Soit, en moyenne, une dépense de santé non remboursée, de 240 euros par per-

sonne et par an, mais il n'en est pas de même pour ceux atteints de longue maladie ou de handicap. Ces personnes dont le revenu se situe en deçà du seuil de pauvreté sont celles qui devront consacrer la part la plus importante de leur budget aux frais de santé. Alors, plus grand sera le risque que cette catégorie de la population, déjà fragilisée, se prive de soins, par manque d'argent et que cette dérive conduise finalement à une dégradation de la santé publique.

Personne ne choisit d'être handicapé ou malade et les traitements rendus nécessaires n'ont rien d'un acte de consommation courante. Il n'est point nécessaire de « responsabiliser » ces personnes.

Personne ne peut contester la nécessité de lutter contre la maladie d'Alzheimer ou le cancer et de progresser dans l'offre de soins palliatifs, mais vouloir, sous des dehors de compassion et de culpabilisation, mettre en avant que ces franchises médicales, payées par les malades eux-mêmes, servent à financer ces plans, nous paraît inacceptable.

La santé de la population française est un réel investissement pour l'avenir et le secteur de la santé est un secteur économique florissant dans notre pays. Tous les acteurs, et non pas seulement les malades, devraient solidairement contribuer au financement des dépenses de santé.

Laurence GRARE
Maire Adjointe

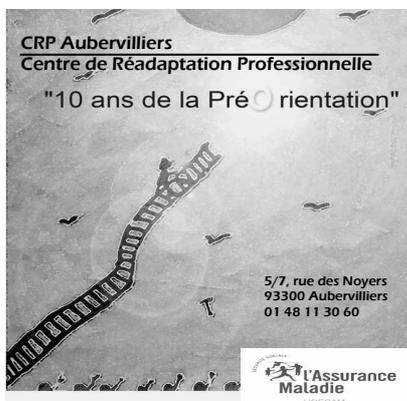
CRP – L'anniversaire de la préorientation

Cette année 2007 fête les 10 ans d'existence de l'action de pré orientation du CRP d'Aubervilliers qui a déjà accueilli 1062 stagiaires, depuis son ouverture en août 1997.

Cette action permet à ses participants d'élaborer et d'argumenter un projet professionnel ou de vie après avoir traversé des périodes difficiles et douloureuses d'incertitude et de quête de sens à leur existence.

C'est donc sur une période de 8 à 12 semaines, à raison de 30 heures hebdomadaires que l'équipe de pré orientation, composée de formateurs, professionnels, médecin, assistante sociale, infirmière, psychologue, ergonome et chargé de relations entreprises, les accompagne et les soutient dans la réflexion et la définition d'un ou des projets qui les porteront vers un avenir plus serein.

Chaque année, 8 sessions, permettent, chacune, d'accueillir 16 stagiaires. Toute l'action se passe



au CRP. Les contenus comprennent une partie accueil et cohésion du groupe ainsi que les différents bilans, pour mieux se connaître. Font suite à cette meilleure connaissance de soi, l'émergence et l'élaboration de projets. Pour finir, la validation des projets.

Les méthodes pédagogiques sont basées sur le modèle opératoire de l'activation du développement vocationnel et personnel, le développement des potentiels et de l'image mentale par la créativité (support peinture), des travaux collectifs et individuels ainsi que l'évaluation.

L'entrée en pré orientation se fait sur décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). N'hésitez pas à contacter le CRP pour de plus amples informations.

Y.B.

REGARD DE VELOURS POUR REGARD DE SOI – un temps à « soie »

Se consacrer du temps pour prendre soin de soi et se sentir bien ou mieux, c'est le défi de l'association « Regard de soie », née en 2001 à l'initiative d'une jeune femme hémiplegique, Christine ONDERBEKE-BOUTILLIER.

L'association propose des ateliers bien-être de maquillage et de soins, animés par des esthéticiennes, des coiffeurs ainsi que des ateliers de couture animés par des couturières bénévoles. Figurent également à son programme, des conférences grand public « changer les regards ». L'objectif de cette association est de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la vie sociale et professionnelle en leur permettant de reconquérir l'image d'elles-mêmes.

Depuis 4 ans, cette association a élargi ses champs d'actions pour aller beaucoup plus loin, beaucoup plus haut, en organisant chaque année des défilés de mode avec des mannequins handicapés, salués par un public croissant.

Ainsi qu'en témoigne Dominique, 44 ans, mannequin d'un soir : « Je suis handicapée depuis 9 ans à cause de négligences médicales. Suite à ces problèmes, j'ai eu beaucoup de mal à retrouver ma féminité. Défiler m'y a aidée. J'ai choisi « le grand bleu » parce qu'auparavant je faisais de la plongée. En réessayant l'an dernier, j'ai constaté que c'était

encore possible. » Ou encore Stéphanie, en fauteuil, spectatrice des défilés : « Le spectacle m'a beaucoup émue. Je pense que les valides pourraient aussi défiler pour renforcer l'idée d'intégration ».

Chaque défilé a un sujet bien précis. Pour l'année 2008, le thème retenu est les pays du monde, toutes les déclinaisons sont possibles : les couleurs, les épices, les musiques et les instruments, les drapeaux, les traditions culturelles etc....Les mannequins d'un soir défilent dans des costumes qu'ils ont eux-mêmes imaginés et conçus tout au long

de l'année dans le cadre des ateliers proposés. Un dynamisme qui réside dans la somme des talents et des investissements de chacun pour un spectacle plus riche en création et plus fort en émotion d'une année sur l'autre.

La direction artistique est assurée par des professionnels de la mise en scène : régisseur, chorégraphe, comédiens, des maquilleurs et des coiffeurs apportent leur concours à l'évènement.

Pour l'année 2008, le défilé se tiendra le samedi 5 avril 2008 à 20h30 au stade municipal de Courbevoie (92), il sera suivi d'un cocktail aux couleurs du thème de l'année.

S.H.S



REGARD DE SOIE
88, rue Armand Silvestre
92400 COURBEVOIE

☎ 01 49 05 42 49

regarddesoie@wanadoo.fr

2008 ! A FLEUR DE DOIGTS - Communiquons autrement

Un Tshirt à fleur de doigts qui incite par sa ligne élégante et innovante à l'expression tactile de son envie de communiquer. Voilà donc, le cadeau de cette nouvelle année que fait Karine Bouillard, à toutes celles et ceux qui veulent croire à ce qu'ils touchent et non, ou pas seulement, à ce qu'ils voient ! Diplômée en stylisme de l'Atelier Chardon Savard, en Juin 2006, Karine crée et lance, en 2007, sa première collection: Blind Shirt. Au travers de cette collection, elle a voulu allier deux concepts fondamentaux pour elle, que sont l'expression artistique et la communication sur le handicap visuel, étant elle-même mal voyante. Le vêtement devient alors un support idéal pour véhiculer et transmettre une esthétique originale et novatrice.

L'idée première de ce concept se résume en une collection de tee-shirts sur lesquels des messages en braille sont écrits. Karine utilise pour cela, deux procédés: d'une part l'utilisation du relief d'une matière sur l'autre, et d'autre part la différence de textures entre la pièce de base et le message écrit. Sa démarche vise aussi bien un intérêt esthétique et créatif qu'une communication sur le handicap visuel.

Karine BOUILLARD
Styliste
Collection en vente chez
« Doll House »
26, rue du Roi de Sicile
75004 Paris
et Porte de Versailles
du 24 au 27.01.2008
Who's next
Espace face
Hall 3 et 4

Ainsi que l'explique Karine, « deux lectures du motif "braille" sont possibles: La première, tactile: le déficient visuel sachant déchiffrer le braille peut aisément lire le message, ce qui va lui apporter une sorte "d'avantage" sur une personne voyante, contrairement à son quotidien qui peut, en certaines occasions provoquer un décalage face au monde qui l'entoure. La deuxième, visuelle: la personne voyante se verra confier un fascicule traduisant l'alphabet braille en alphabet noir. Elle pourra alors traduire et comprendre le message écrit sur le vêtement. Grâce à une démarche ludique et esthétique on peut construire un pont entre deux mondes qui se côtoient sans réellement se connaître ».

En effet, le pont risque d'être très rapidement franchi du côté des voyants pour faire connaissance avec le message et le porteur ou la porteuse du Tshirt qui pourraient se découvrir la passion d'apprendre le braille, en touchant du doigt de bien tendres reliefs !...

Pour voir la collection : www.myspace.com/blindshirt



Crédit photo Sandra Ramirez

Karine BOUILLARD

Y.B.

« TO SMOKE OR NOT TO SMOKE » – là n'est plus la question...

Puisque c'est l'interdiction pure et simple, « nette, ferme et sans retard » dicit Roselyne Bachelot, notre Ministre de la Santé, après l'Irlande, l'Italie et la Suède, que la France frappe un grand coup en interdisant la fumée dans tous les lieux publics, y compris les bars, les restaurants et les boîtes de nuit, à partir du 1er janvier 2008.

Plus question, à partir de cette ère nouvelle, de savourer, en début de dîner, la fricassée de pintade aux écrevisses, ou, pour terminer ce festin, de choisir dans la ronde des desserts, le nougat glacé avec son coulis de fruits rouges, et son fumet de cigare ou de blonde opiacée, de la table voisine.

Plus question, cette fois, le matin, avant d'attaquer le « boulot », d'en « griller une », devant un « p'tit noir » ou un « noisette » au comptoir du bar-tabac, histoire de se « mettre en route », et, plus question, non plus, de chercher l'âme-soeur, dans l'atmosphère opaque des vapeurs de goudrons et de nicotine mêlées à l'alcool et aux décibels.

Fini, c'est bien fini l'exhibition de ce plaisir gourmand, dont l'expression s'exhalait en un décor de volutes vaporeuses et savoureuses, laissant l'autre

Centre de Prévention
2, rue de la Convention
93000 BOBIGNY
(consultation gratuite)

Centre Municipal de Santé
5, rue du Dr Pesqué
93300 Aubervilliers
Dr HAMMOUD
Sur R.V.
01 48 11 22 00

ou les autres, impuissants, à ce sillage délétère.

Bien des stratégies ont été mises en place, les hausses récurrentes du prix du tabac, l'interdiction de fumer dans certains lieux publics, les campagnes de choc... sans le résultat attendu, puisqu'il y a encore, aujourd'hui 30 % de fumeurs, en France. Les objectifs de santé publique de l'Europe étant fixés à 20 %. Rappelons que Le tabac est responsable chaque année de 60 000 morts en France, dont 3 000 à 5 000 pour le seul tabagisme passif !

D'un côté, la répression, l'interdiction, de l'autre, des programmes pour informer, motiver, et pour expliquer véritablement, les dangers du tabac, auprès des jeunes, notamment. Voilà ce que nous promet notre Ministre de la Santé pour faire cesser l'exhibitionnisme de la « cibiche ».

Répression appréciée par les non-fumeurs et même, une quantité non négligeable, de fumeurs ! Qui clament haut et fort le plaisir de leurs sens et santé retrouvés ! Alors, saisissez donc cette « chance » : A R R E T E Z D E F U M E R — mangez, buvez (de l'eau), bougez... Ne laissez plus votre santé s'évanouir en ronds dans l'air !....

Y . B .



Courrier des lecteurs

Rappel : cet emplacement vous est réservé !...
Acceslibre@mairie-aubervilliers.fr et par courrier postal

COORDINATION MUNICIPALE DU HANDICAP

114, Bld Félix Faure
93300 Aubervilliers
Comité de rédaction : L. Grare – D. Goudard
Y. Bourgeois S. Di Giorgio – E. Desrosiers –
M. Ferreira – S. Houari Sahi

Téléphone : 01 48 34 76 89
Télécopie : 01 48 33 25 47
Messagerie : cmh@mairie-aubervilliers.fr

Carnet d'adresses

M.D.P.H. – Place Handicap 01 48 95 00 00
Maison Départementale des Personnes Handicapées
Immeuble l'Européen
1/3, Promenade Jean Rostand
93000 BOBIGNY

Service PAM 93 n°azur 0810 0810 93
aide à la mobilité
Carte d'invalidité nécessaire

CCAS
6, rue Charron – 93300 Aubervilliers
Tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Sauf le Jeudi matin (service fermé au public)

Conseil Général
DPAPH – BP 193
93003 Bobigny cedex

Fédération Française de Ski Nautique
Philippe TURCHET
Responsable section handi ski nautique 06 15 04 84 11
philippeturchet@wanadoo.fr



ALBERTISPORTIF – Laisser son handicap sur le Ponton

Le handi-ski permet à toute personne atteinte d'un handicap de pratiquer le ski nautique au même titre que les skieurs valides grâce à un matériel adapté. Il procure des sensations fortes.

Les personnes qui pratiquent le handi-ski peuvent avoir des handicaps et des pathologies très divers : paraplégie, tétraplégie, hémiplégie, amputation d'un ou de deux membres, séquelles d'une poliomyélite, dégénérescence neurologique, déficience visuelle ...

Le ski nautique est un des sports les plus complets qui soient avec l'aviron. Outre l'attrait qu'il présente en tant que sport de glisse prisé de la jeunesse actuelle et très « fun », c'est une activité physique qui développe très intensément tous les groupes musculaires du corps humain. C'est, par ailleurs, un sport qui



développe réflexes et équilibre. Dans le domaine médical, il est recommandé en rééducation à toutes les personnes qui sont atteintes d'une pathologie des membres inférieurs, que celle-ci soit d'origine mécanique ou neurologique (amélioration de la proprioception).

Actuellement, il existe pour les personnes handicapées les mêmes disciplines que pour les valides : le slalom, les figures et le saut.

Le Slalom - principe : Le skieur doit contourner 6 bouées réparties de part et d'autre du chenal de passage du bateau. Après chaque passage réussi, la vitesse du bateau augmente (jusqu'à 58 km/h

pour les hommes et 55 km/h pour les femmes). Lorsque la vitesse maximale est atteinte, on accroît la difficulté en raccourcissant la corde de traction. Le but est donc de passer le plus de bouées possibles avec la corde la plus courte. Les figures - principe : Il s'agit de réaliser, au cours de deux parcours d'une durée de 20 secondes chacun, un maximum de figures cotées selon leur difficulté. Les figures sont effectuées

soit corde en main soit corde au pied, au dessus des vagues ou dans le sillage du bateau. Matériel : Des skis plus courts et plus légers, sans dérive pour mieux tourner. Cette discipline exige beaucoup d'entraînement et nécessite, en particulier, rythme et bonne coordination. Le saut - Principe : Sauter le plus loin possible ! Discipline spectaculaire, elle fait appel au sang froid et au sens de l'équilibre à la fois sur

l'eau et dans les airs. Pour que la performance soit prise en compte, le skieur ne doit pas chuter à la réception. La vitesse d'arrivée sur le tremplin, l'impulsion et la position durant la phase d'envol conditionnent la performance. Le skieur, après avoir choisi la vitesse du bateau (au maximum 54 km/h pour les femmes et 57 km/h pour les hommes), a droit à 3 sauts, le plus long étant retenu pour les résultats. Matériel : Skis spécifiques, plus larges et plus longs, les dérives sont aussi plus souples.

Y.B.